



Cap locale n°2 du 30 juin 2014 Révision évaluation

Le compte-rendu CGT

Monsieur le Président,

La CGT finances publiques est attachée au principe de la reconnaissance de la réelle valeur professionnelle des agents. Cette reconnaissance doit s'opérer dans un contexte défini, sur des critères lisibles et objectifs, avec la prise en compte de la dimension collective du travail.

Nous attirons à nouveau votre attention, sur les conditions de travail dégradées dans les services. La situation catastrophique en matière d'emploi est insupportable pour les agents et fortement préjudiciable à l'exercice des missions, en particulier cet été.

Dans un tel contexte, les agents devraient voir leur implication professionnelle particulièrement reconnue et tous bénéficier d'une progression de carrière accélérée.

Aujourd'hui, en introduisant l'obligation du recours devant l'autorité hiérarchique, assortie de la possibilité pour les agents d'être reçus en entretien, avant de saisir la CAPL, l'administration a non seulement alourdi la procédure d'appel, y mettant ainsi un frein supplémentaire, mais elle a en outre totalement remis en cause le rôle et la place des élus du personnel dans le cadre de la défense collective des agents.

Par ailleurs, la CGT Finances publiques s'oppose fermement à ce que la réserve de réduction d'ancienneté puisse être entamée avant même la consultation des CAP : il s'agit d'un contournement des représentants élus et d'une atteinte aux fondements de la représentativité.

Pour toutes ces raisons, la CGT aurait souhaité que toutes les demandes réglées ou non en amont par le recours hiérarchique soient examinées lors de cette CAP, qui seule doit être compétente pour la distribution des mois en réserve et la révision des comptes-rendus d'évaluation professionnelle. Le dialogue social doit être privilégié et ne pas être seulement de façade.

De plus, la CGT dénonce le nombre de mois mis en réserve et non distribués. Dans un contexte économique difficile, sans augmentation de valeur du point d'indice, cette situation est inacceptable !

COMPTE RENDU DE LA CAPL n°2 du 30 juin 2014

La réserve constituée par la Direction, était de 8 attributions de 1 mois et 2 de 2 mois alors que seulement 5 recours ont été déposés en CAPL. 4 seulement ont pu être examinés ce jour, le 5^{ème} sera étudié avec la CAP de mutation prévue le 18 juillet 2014.

Sur 4, 3 dossiers ont été défendus par la CGT.

Nous avons obtenu satisfaction totale ou partielle sur ces 3 dossiers.

Contrairement au président de la CAPL qui justifie la diminution des recours par une augmentation du nombre de dossiers ayant bénéficié d'une bonification, les élus CGT affirment que le recours hiérarchique préalable dissuade une partie des collègues de faire appel.

En questions diverses, nous avons rappelé les difficultés liées à la nouvelle application gérant les frais de déplacement. La direction envisagerait de désigner un référent sur chaque site.

Nous avons à nouveau alerté la Direction sur la situation des services au sein du département notamment en évoquant la Trésorerie de St Méen Le Grand.

Les Elus CGT

Martine Lebéhot - Nicole Vidal - élues CP

Christophe Roussel – élu C1

Nathalie Ribreau – élue C2

Pour la défense de mes droits, j'adhère à la CGT

Nom :

Prénom :

Grade :

Echelon :

Tps partiel : %

Poste ou service :

Mail :

Date :

Signature :

